



SANTÉ
&
SÉCURITÉ

MISE À JOUR

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

VOLUME 3 N° 3

PRINTEMPS 2007

JOUR DE DEUIL, 28 AVRIL



Quelque 23 années après que le Comité de santé et de sécurité du SCFP national eut recommandé la création d'un jour du souvenir pour les travailleuses et travailleurs tués ou blessés au travail, nous réclamons toujours justice en matière de santé et de sécurité dans nos lieux de travail.

Le Congrès du travail du Canada et ses syndicats affiliés ont rapidement adopté la journée partout au Canada. Et c'est en 1989 que le mouvement syndical américain a observé sa première journée à la mémoire des travailleurs. La date du 28 avril a été choisie parce qu'elle marque l'anniversaire de l'adoption de la première loi canadienne sur les accidents du travail, le 28 avril 1914, en Ontario.

Le SCFP a choisi le canari dans une cage comme symbole internationalement reconnu du 28 avril. Dans les années 1800, les mineurs descendaient un canari en cage

avec eux dans les mines (les canaris sont plus sensibles que les humains aux dangers atmosphériques et à l'absence d'oxygène). Si le canari était terrassé, il fallait rapidement évacuer la mine.

Aujourd'hui, différents niveaux de gouvernement reconnaissent la journée. Le gouvernement fédéral a adopté, en 1991, une loi déclarant le 28 avril « journée du souvenir pour tous les travailleurs qui ont été tués ou blessés au travail ». Dans certains cas, les employeurs participent aussi aux activités soulignant le Jour de deuil.

Mais n'oublions pas l'origine de la journée et les raisons pour lesquelles les travailleurs se rassemblent. Le Jour de deuil est né des valeurs des syndicalistes. Il vise à faire cesser les blessures et les décès évitables qui se produisent chaque jour lorsque les employeurs sont négligents ou que les gouvernements ne font pas respecter les lois. Le Jour de deuil est un symbole puissant des luttes constantes menées par les travailleurs pour obtenir des conditions de travail acceptables et des droits fondamentaux.

Cette année, le 28 avril, prenez part aux activités organisées par votre section locale pour souligner la journée. Pleurons les morts et continuons de lutter pour les vivants.

MEMBRES DU SCFP DÉCÉDÉS AU TRAVAIL EN 2006

Kim Weitzel	section locale 873
Shawn Currier	section locale 873
Jason Negrich	section locale 857
Alain Simard	section locale 957
Frederick Michael Bonvie	section locale 281

Cinq membres du SCFP sont morts au travail au cours de la dernière année. C'est toujours avec beaucoup de tristesse que notre syndicat doit signaler ces décès, parce que nous savons qu'ils étaient évitables.

La consœur **Kim Weitzel**, 44 ans, était paramédic à Kimberley, en C.-B. Elle a perdu la vie le 17 mai en essayant de sauver deux techniciens miniers qui s'étaient effondrés.

Le confrère **Shawn Currier**, 21 ans, était aussi paramédic à Kimberley, en C.-B., et il travaillait avec la consœur Weitzel. Shawn Currier est mort en tentant de porter secours à Kim Weitzel et aux deux techniciens miniers. Les deux paramédics sont morts après avoir perdu conscience dans un hangar d'échantillonage privé d'oxygène.

Le confrère **Jason Negrich**, 32 ans, qui était ouvrier saisonnier

suite →

à la Ville de Dauphin, au Manitoba, est mort le 14 août d'un grave traumatisme à la tête subi lors d'une chute.

Le confrère Alain Simard, 28 ans, était technicien en électricité à Hydro-Québec. Il est mort le 12 octobre en réparant une turbine à la centrale électrique Rapide-7 d'Hydro-Québec, à un barrage dans

la région de l'Abitibi. Le confrère Simard serait tombé dans la turbine.

Le confrère **Frederick Michael (Mike) Bonvie**, 40 ans, était opérateur au service des travaux publics de New Glasgow et Westville, en Nouvelle-Écosse. Mike Bonvie est mort le 26 octobre en installant une conduite d'égout. Les murs de la tranchée dans

laquelle il travaillait se sont effondrés. Il n'occupait son emploi que depuis quatre jours.

Le SCFP demande aux gouvernements d'assurer le respect de leurs lois en santé et sécurité et aux employeurs de respecter la vie et la dignité des membres du SCFP et des travailleurs en général.

CINQ PAR JOUR : LES DÉCÈS AU TRAVAIL AUGMENTENT

Un rapport publié par le Centre d'étude des niveaux de vie (CENV), d'Ottawa, montre que les décès au travail ont augmenté de 45 pour cent depuis 1993 et de 18 pour cent depuis 2004, si l'on compare à 2005. Ces statistiques révèlent de graves lacunes dans les mesures de protection des travailleurs.

Le rapport, *Cinq morts par jour : Décès sur les lieux de travail au Canada entre 1993 et 2005*, doit son titre au fait qu'il y a eu 1 097 décès au travail en 2005, ou cinq par jour ouvrable, selon l'Association des Commissions des Accidents du Travail du Canada.

Le rapport du CENV présente une analyse détaillée de ces décès, en fonction de facteurs comme l'industrie, l'âge, la géographie et les tendances dans l'incidence de décès, ainsi qu'une comparaison du dossier du Canada sur la scène internationale. Voici quelques-unes des conclusions principales :

- Les maladies professionnelles reliées à l'amiante ont causé 31 pour cent de tous les décès au travail.
- L'incidence des décès au travail pour les hommes était 30 fois plus élevée que pour les femmes en 2005.
- L'incidence du décès au travail pour les travailleurs plus âgés (60-64) était 10 fois plus élevée que pour les jeunes travailleurs (15-19).
- Le Canada arrive au cinquième rang des 29 pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) pour l'incidence des décès au travail, selon l'Organisation internationale du travail.

Le rapport, *Cinq morts par jour : Décès sur les lieux de travail au Canada entre 1993 et 2005*, doit son titre au fait qu'il y a eu 1 097 décès au travail en 2005, ou cinq par jour ouvrable, selon l'Association des Commissions des Accidents du Travail du Canada.

- La moitié de tous les décès au travail sont attribuables à des maladies professionnelles.

Le rapport énonce une évidence que le SCFP proclame depuis de nombreuses années : les décès au travail sont évitables et inacceptables.

« Malheureusement, le rapport du CENV ne montre que la pointe de l'iceberg en matière de décès au travail », soutient Anthony Pizzino, directeur du Service de santé et de sécurité du SCFP.

« Ces statistiques ne tiennent compte que des décès reconnus par les commissions des accidents du travail. Elles ne prennent pas en compte les nombreux autres décès qui ne sont

pas signalés ou indemnisés, affirme M. Pizzino. Par exemple, les statistiques sur les maladies professionnelles – surtout en ce qui a trait à l'amiante – sont extrêmement sous-estimées, car de nombreux décès sont attribués à des facteurs extérieurs au travail alors que, dans les faits, l'exposition à l'amiante à un jeune âge pourrait être la cause réelle du décès d'un travailleur des années plus tard. »

Le rapport souligne également les lacunes dans la formation et l'application des lois. Les travailleurs ne sont ni correctement formés, ni correctement informés de leurs droits au travail, ni correctement équipés des outils et techniques nécessaires pour travailler sans danger. L'application des lois existantes en santé et sécurité qui protègent les travailleurs est aussi défaillante, si l'on en juge par les nombreux décès.

LA COMMISSION SUR LE SRAS DIT QU'IL FAUT PROTÉGER LES TRAVAILLEURS DE LA SANTÉ

Le rapport final de la Commission ontarienne sur le SRAS (syndrome respiratoire aigu sévère) montre clairement que les travailleurs de la santé auraient dû être mieux protégés pendant l'épidémie et qu'ils l'auraient été si les principes de base de la santé et de la sécurité au travail avaient été appliqués.

Le juge Archie Campbell a rédigé le rapport. Pour lui, il est aussi dangereux de travailler dans un hôpital que dans une mine ou une usine, parce que les travailleurs d'hôpitaux

n'ont jamais eu droit aux mêmes protections que les travailleurs de ces autres secteurs.

Le rapport du juge Campbell est rempli de recommandations qui visent à accroître la santé et la sécurité au travail en insistant sur le principe de précaution : l'application de mesures pour éliminer les risques ne doit pas dépendre d'une certitude scientifique. Avec toute l'incertitude entourant le SRAS, il aurait fallu en faire plus pour protéger les travailleurs.



« Mais ce qui est plus grave, c'est que l'Ontario n'a pas reconnu, pour la sécurité des travailleurs d'hôpitaux, le principe de précaution voulant que la mise en œuvre de mesures raisonnables pour réduire le risque, comme l'utilisation d'un respirateur N95 adapté, ne doit pas dépendre d'une certitude scientifique », écrit le juge Campbell.

Il vaut la peine de citer le juge Campbell sur le débat qui a entouré les respirateurs N95, une mesure de protection que le SCFP avait exigée pour ses membres : « En partie, le débat passionné qui a fait rage pendant l'épidémie de SRAS portait sur la nécessité des respirateurs N95. Ceux qui étaient contre le N95, qui protège contre la transmission aéroportée, croyaient que le SRAS se propageait surtout par de grosses gouttelettes. Ainsi, soutenaient-ils, un N95 était inutile, sauf dans certaines circonstances et un masque chirurgical était suffisant dans la plupart des cas. Ils avançaient cet argument même si les connaissances au sujet du SRAS et de la transmission aéroportée continuaient d'évoluer. Le fait qu'un nombre croissant d'études indiquant la possibilité, dans certaines circonstances, d'une transmission aéroportée, non pas seulement du SRAS mais aussi de l'influenza, suggère la sagesse et la prudence d'une approche de précaution en l'absence de certitude scientifique. »

L'ENQUÊTE SUR UNE TRAGÉDIE MINIÈRE EN C.-B. ENTRAÎNE DES CHANGEMENTS

Après le décès des paramédics membres du SCFP Kim Weitzel et Shawn Currier, Fred Hermann, inspecteur en chef des mines de la C.-B., a publié un rapport comportant plusieurs recommandations.

Le rapport, publié en octobre 2006, présente les conclusions de M. Hermann sur les causes des décès et ses recommandations visant à assurer la sécurité des intervenants en cas d'urgence. Il vise le British Columbia Ambulance Service (BCAS), employeur des paramédics de la Colombie-Britannique.

Les recommandations portent entre autre sur :

- La formation des paramédics sur la façon de reconnaître les dangers d'un chantier minier et de s'en protéger.
- L'accompagnement des paramédics par un représentant compétent désigné par la mine.
- Les manuels de réponse aux urgences à jour qui doivent toujours être dans les ambulances.

Fred Hermann reconnaît que les décès des paramédics du SCFP et des deux techniciens miniers étaient sans précédent dans un hangar d'échantillonnage. Toutefois, il souligne qu'une formation de base en identification des dangers aurait pu permettre de sauver Shawn Currier, qui est entré dans le hangar pour sauver Kim Weitzel.

Puisqu'il n'existe aucune formation en identification des dangers, les paramédics de la Colombie-Britannique ont demandé au BCAS de revoir les politiques et d'insister sur la sensibilisation à la sécurité. En réponse, le BCAS a formé une « équipe de mise en œuvre » pour donner suite aux recommandations de M. Hermann.

FRAN LUDWICK SE JOINT AU PERSONNEL DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DE L'ONTARIO



La conseur Fran Ludwick est la nouvelle conseillère bilingue en santé et sécurité au bureau de

Sudbury. La conseur Ludwick, qui milite depuis longtemps pour la santé et la sécurité, travaille avec la conseur Donna Wright – toutes deux courent la province, la conseur Ludwick travaillant surtout dans le Nord de l'Ontario, à Ottawa, à Cornwall et auprès des sections locales francophones de l'Ontario. Elle est devenue conseillère en santé et sécurité le 7 septembre 2006.

La conseur Ludwick travaillait chez Extendicare à Kirkland Lake comme aide-soignante dans les années 80. Elle a vu beaucoup de collègues de travail être blessées au travail, souvent au dos après avoir levé ou transporté seules de lourdes charges. Elle a aussi travaillé pour l'Association pour l'intégration communautaire (AIC) de Kirkland Lake comme instructrice auprès des élèves du secondaire ayant des problèmes de comportement et de légères déficiences intellectuelles.

Lorsque l'AIC s'est syndiquée avec le SCFP, la conseur Ludwick est devenue vice-présidente de sa section locale pendant environ six mois, puis elle a occupé la fonction

de présidente en mai 1990. Elle a été réélue jusqu'en novembre 2003, lorsqu'elle est devenue conseillère syndicale du SCFP. Pendant sa présidence, elle a joué un rôle actif en santé et sécurité, le harcèlement et l'intimidation étant des problèmes importants dans son lieu de travail.

Le bulletin *Mise à jour* est publié quatre fois par année par le Service national de santé et sécurité du SCFP. Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec le :

Service de santé et de sécurité
21, rue Florence, Ottawa (Ontario)
K2P 0W6
téléphone : (613) 237-1590
télécopieur : (613) 233-3438
courriel : sante_securite@scfp.ca

UNE CONFÉRENCE SUR LES CANCERS LIÉS AU TRAVAIL ET À L'ENVIRONNEMENT

« Prevent Cancer Now » (Prévenir le cancer maintenant) organise une conférence sur la prévention du cancer, du 24 au 27 mai 2007, à Ottawa, pour accroître la sensibilisation à cette maladie et promouvoir la création d'un mouvement national pour aider à prévenir les cancers liés à l'environnement et au travail.

L'organisme sans but lucratif, qui peut compter sur la participation active du mouvement syndical, veut que le gouvernement adopte un modèle de prévention du cancer intégrant l'élimination des éléments cancérogènes des lieux de travail, de l'environnement et de la maison.

Les quatre objectifs de la conférence sont les suivants :

- Rédiger une déclaration d'action sur la prévention du cancer.
- Favoriser la création d'un mouvement canadien de groupes et d'individus qui ont des objectifs communs en matière de prévention du cancer aux niveaux local, provincial et fédéral.
- Accroître la sensibilisation des médias à la prévention primaire.
- Fournir des outils et des stratégies pour aider les groupes locaux à entreprendre des campagnes d'éducation.

Voir <http://www.preventcancernow.ca/default.asp> (en anglais seulement) pour en savoir plus sur « Prevent Cancer Now » et sur la conférence.

CONFÉRENCE SUR LA PRÉVENTION DU CANCER - 24-27 MAI 2007 - OTTAWA